

# A.I.R.E.

*Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence*

## **Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 12 mai 2021 (tenue sur la plateforme Zoom)**

### **Présents :**

Marc de Basquiat, Etienne Boespflug, Denis Clerc, Denis Consigny, Denys Cordonnier, Loïc Damey, Michelle Debonneuil, Thierry Deneux, Bertrand Fragonard, Laudine Grapperon, Thierry Guillemain, Laurent Guyot-Sionnest, François Legendre, Jean-Noël Marzo, Télémaque Masson, Léon Régent, Christian Rémy, Patrick Valentin, Solenne Vaultot-Morel, Marc Wolf

### **Absents excusés :**

Christian Bouvard, Frédéric de Maneville, Patrick David, François-Xavier Oliveau

## **Ordre du jour**

Nous sommes heureux d'accueillir pour cette réunion en ligne **Denis Clerc, fondateur d'Alternatives Economiques**, qui se présente comme sceptique sur la proposition du revenu d'existence. Il avait communiqué avant la réunion un texte de trois pages, joint en annexe, *Le revenu de base : un système attractif, mais incertain*.

Avant de lancer la discussion, Denis Clerc présente rapidement une synthèse de son texte, qui tient en quatre points :

1. La prétention qu'ont certains promoteurs du revenu de base à « supprimer la pauvreté » est excessive. Une allocation de 500 euros par mois est insuffisante. Cependant, la proposition de passer d'une allocation calculée par unité de consommation vers une prestation individuelle va dans le bon sens, améliorant la situation des couples.
2. Alors que l'emploi s'est dégradé depuis 20 ans, le revenu de base n'apporte aucun progrès sur ce point. Il risque au contraire de s'accompagner d'une augmentation des emplois précaires.
3. La proposition économique présentée par l'AIRE (sous la forme du deuxième volume du *LIBER*) est crédible, du fait de l'utilisation d'un crédit d'impôt et l'articulation avec le prélèvement à la source.

4. L'incertitude demeure forte sur les conséquences concrètes du revenu de base. Les expérimentations réalisées dans d'autres pays ne sont pas probantes et de nombreuses interrogations demeurent dans le cas de la France.

Marc de Basquiat ouvre la discussion en apportant trois commentaires :

- L'AIRE ne prétend pas que le Revenu d'existence supprimerait la pauvreté, mais seulement qu'il améliorerait les conditions de vie, en supprimant les stigmatisations actuelles. Il faut également noter que le montant de 500 proposé ne doit pas être séparé des aides au logement qui seront conservées. Pour une personne seule habitant dans une zone tendue, l'APL est de l'ordre de 300 euros. L'aide serait donc de l'ordre de 800 euros par mois.
- L'objectif unique d'insérer chacun par un CDI payé au SMIC semble aujourd'hui être un schéma du passé. Il paraît plus pertinent de faire en sorte que chacun trouve la solution qui correspond le mieux à ses aspirations et compétences.
- Contrairement à ce qui a été écrit ici ou là, l'expérimentation finlandaise a duré exactement les deux années prévues au départ et a démontré que les bénéficiaires du dispositif ont un peu plus repris un travail que les personnes de l'échantillon de contrôle.

Denis Clerc énonce quelques interrogations et certitudes :

- Quel serait la conséquence du revenu de base sur les résidents des Ehpad ?
- Qu'en serait-il des 750.000 personnes (1,5% de la population) qui ne remplissent pas de déclaration d'impôt ?
- Le revenu de base n'est pas une réponse universelle pour créer la dignité. Il vaut mieux des emplois précaires que pas d'emplois du tout ! Mais il faudrait cibler les précaires plutôt que distribuer un RdB à tout le monde.

Patrick Valentin présente son point de vue, fondé sur sa longue expérience de création d'emplois pour les plus fragiles, en particulier en créant le dispositif TZCLD (territoires zéro chômeurs de longue durée).

- Développer l'emploi et distribuer un revenu d'existence ne s'opposent pas.
- Mieux vaut parler d'emploi dégradé que d'emploi dégradant.
- L'emploi est un produit de l'économie. Il faut financer l'emploi, car c'est un besoin parmi d'autres. Il faut financer toutes ces solutions : CAT, ESAT, Groupes d'entraide mutuelle, Chantiers d'insertion, Economie solidaire... L'entreprise adaptée rapporte plus qu'elle ne coûte.
- A l'expérience, trois pôles irréductibles sont indispensables : l'emploi public (Etat et collectivités), l'emploi privé dans l'économie de marché, l'emploi de l'économie solidaire.

Denis Clerc dissocie également les deux démarches, remarquant que le RdB est versé au personnes alors que le financement de l'emploi est versé à des structures économiques.

Bertrand Fragonard élargit la discussion en rappelant le débat récurrent entre conditionnalité, non-recours et obligation alimentaire.

- Si le principe d'inconditionnalité ne le dérange pas, il constate une trace du principe d'obligation alimentaire dans le refus obstiné d'accorder un RMI ou un RSA aux jeunes adultes entre 18 et 25 ans. Il est difficile de poser les termes de ce débat politique.
- L'autre difficulté concerne l'individualisation dans le couple. En posant ce principe, on percute la logique actuelle, en particulier le quotient conjugal. De même nos systèmes sociaux n'utilisent jamais un quotient de 2.
- Enfin, on comprend la logique d'un revenu de sécurisation à hauteur de 500 euros, mais il faut par ailleurs financer l'emploi (avec des emplois aidés). Il faut une politique active.

Thierry Guillemain rappelle un objectif essentiel du revenu d'existence : que chacun puisse choisir et non subir son emploi (où on est rémunéré pour la vente de son temps). Cette différence n'intervient pas dans le travail qu'on fait pour soi (par exemple éduquer ses enfants).

Michèle Debonneuil s'insurge contre l'idée qu'il n'y aurait plus assez de « bons emplois », qu'il faudrait se résoudre à la fin du plein emploi. En réalité, on laisse se mettre en place une organisation qui dérive dans ce sens alors que nous avons des besoins immenses dans le secteur du « care ». Les technologies permettent la création de nombreux nouveaux emplois. Par exemple, il faudrait 1,5 millions d'artisans pour la rénovation énergétique. S'occuper des gens, c'est très stimulant, par exemple dans la « silver economy » ou pour les mobilités.

Marc de Basquiat indique que beaucoup d'artisans refusent d'embaucher, ou alors seulement dans leur famille, à cause des risques encourus dans le cas où une relation tourne mal avec un salarié.

Marc Wolf confirme que le droit à un revenu est inscrit dans la Constitution. Le droit des gens à vivre ensemble est fondamental. Par ailleurs, on est face à une grande confusion due à une idéologie anti-familialiste. Le quotient social de 1,5 (qui fait que le RSA d'un couple est seulement de 1,5 fois celui d'une personne seule) existe pour une simple raison budgétaire. On détruit ainsi la capacité des gens en difficulté sociale à faire des choix. A l'inverse le quotient fiscal prend légitimement en compte le fait que la capacité contributive de chaque membre d'un couple est la moitié de celle du couple. La déclaration commune des revenus pourrait être une simple option, subordonnée au partage effectif des revenus et du patrimoine des conjoints jusqu'à leur séparation éventuelle, s'adaptant aux évolutions sociétales.

Bertrand Fragonard invite l'AIRE à aborder frontalement les questions de l'inconditionnalité, de l'obligation alimentaire, du quotient conjugal. Marc de Basquiat répond que ces questions sont discutées en interne dans l'association, mais qu'elle n'est pas sollicitée officiellement pour approfondir ces questions. Léon Régent évoque une situation personnelle pour illustrer l'incohérence des règles actuelles, qui incitent à mettre en place l'individualisation des prestations et prélèvements.

Denis Clerc conclut en indiquant qu'il reste dubitatif sur le revenu de base mais qu'il continuera à y réfléchir.

\* \* \*

## Prochaine réunion mensuelle AIRE

Rendez-vous le **mercredi 9 juin de 12h00 à 13h30** via Zoom  
avec la participation exceptionnelle de **Bernard Gazier**, économiste,  
spécialiste des politiques d'emploi et du marché du travail

\* \* \*

## Annexe

*Le revenu de base. Un système attractif, mais incertain*  
Par Denis Clerc, 5 mai 2020

## Le revenu de base

### Un système attractif, mais incertain

Par Denis Clerc  
(5 mai 2020)

Il y a quelques années, j'étais très opposé au revenu de base (RB dans ce qui suit). Est-ce l'air du temps ou la qualité de l'argumentaire de Marc de Basquiat et des chiffrages de Léon Régent ? Ou le passage de l'impôt sur le revenu à la perception à la source (réussie malgré la complexité) qui rend facile la mise en place d'un crédit d'impôt à la place d'un paiement suivi d'un remboursement plus ou moins conséquent par ceux qui ne seraient pas éligibles au RB ? Toujours est-il que, sans en être devenu le partisan ou le soutien, mon opposition s'est atténuée, et s'est muée en réticences. Je reconnais partiellement certains des avantages dont ses partisans le créditent - la fin du non recours qui est un vrai problème pour une partie des aides sociales, ainsi que la réduction, voire la suppression des *bullshit jobs*. Mais même sur ces points, je pense que les partisans du RB font la mariée un peu trop belle.

#### 1. La pauvreté

C'est un argument souvent mis en avant : grâce au RB, versé à chaque personne et non pas en fonction du nombre d'unités de consommation au sein de chaque ménage, la pauvreté disparaîtra ou sera sensiblement réduite. Exemple : en 2018, 20 % des personnes seules ayant moins de 65 ans et 35 % des familles monoparentales, soit 3,6 millions de personnes disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté après impôt et aides sociales. Chiffre auquel il convient d'ajouter environ 1 million de seniors pauvres, vivant le plus souvent seuls. Si le RB est de l'ordre de 500 € (un chiffre souvent avancé notamment par Marc), même majoré de l'allocation logement, il ne procurera aucune amélioration pour les personnes seules, et une amélioration limitée pour les familles monoparentales si le RB des enfants est de l'ordre de moitié ou deux tiers. Le passage au-dessus du seuil de pauvreté ne serait alors possible que pour les ménages comprenant une ou plusieurs personnes en activité, c'est-à-dire un effet « anti-pauvreté » du même type que la prime d'activité (disparaîtrait-elle en cas de RB ?). Donc, le seul effet du RB vis-à-vis de la pauvreté monétaire serait moindre qu'annoncé et dépendrait largement de son montant. Le dispositif du RB en lui-même ne met pas « hors d'eau » les personnes dont le niveau de vie actuel est moindre que le seuil de pauvreté, seul son montant pourrait éventuellement y parvenir. Mais on pourrait parvenir au même résultat avec une hausse de la prime d'activité, en majorant les aides sociales et en les « dé-familialisant ».

#### 2. L'emploi dégradant

Oui, c'est vrai, la qualité des emplois s'est sensiblement dégradée depuis une vingtaine d'années. On a créé beaucoup d'emplois (évidemment avant la pandémie) : 2 millions et demi entre 2000 et 2018. Des emplois surtout pour les salariés qualifiés et professions intellectuelles (+ 2,7 millions) tandis que le nombre des ouvriers et employés non qualifiés diminuait de 200 000. Sur ces 2,5 millions d'emplois supplémentaires, 500 000 l'ont été en CDD ou en intérim, et 800 000 à temps partiel (ces caractéristiques se cumulant pour une partie d'entre eux). En simplifiant, on peut dire que, globalement, près d'un emploi sur deux créé durant cette période a été soit instable, soit à temps réduit. Sans doute dans de nombreux cas (impossible à chiffrer), ceux ou celles qui les ont occupés l'ont fait faute de mieux : le revenu avant tout. Ce qui se traduit dans les données salariales par une quasi-stagnation des revenus salariaux (compte tenu des périodes d'inactivité, de chômage non rémunéré ou de temps partiel) : la médiane du revenu salarial (moitié des salariés ont perçu moins, moitié ont perçu plus) était de l'ordre de 1480 € par mois en 2000, contre 1550 € en 2015 (en monnaie constante). Des chiffres qui ne sont pas très éloignés du seuil de pauvreté : la moitié la plus modeste

des travailleurs salariés a vu son revenu salarial mensuel progresser de 70 € en 15 ans, soit environ 5 € par an durant cette période.

Le RB est-il susceptible de permettre aux salariés (je ne traite pas des indépendants ici, dont la précarité est encore plus grande du fait des plates-formes qui les exploitent) contraints d'accepter des emplois si précaires et si mal payés de choisir un autre destin et de se retirer du marché du travail ? Je ne pense pas que ce soit le cas – sauf, une fois encore, avec un RB nettement plus élevé. Tout au plus, ce RB améliorera la situation des travailleurs du bas de l'échelle (travailleurs pauvres), mais pas de façon telle que ce revenu leur permette de vivre décemment. Mais, en outre – c'est une conviction personnelle –, je ne pense pas que ce soit souhaitable. Je suis persuadé que de mauvais emplois valent mieux que pas d'emplois du tout. C'est mon expérience des « Chantiers d'insertion par l'activité économique » qui m'y incite : les chantiers accueillent des personnes en général très éloignées de l'emploi, pour différentes raisons (addictions, chômage très long, isolement, santé, faible qualification, etc.), expérience confortée par l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Les personnes concernées qui retrouvent un emploi y gagnent en général bien plus qu'un revenu. Elles se sentent utiles (« je sers à quelque chose »), elles retrouvent une fierté et une confiance en elles (« je suis capable de »), un lien social (« j'ai des copains »), une forme de citoyenneté (« je suis comme tout le monde ») et donc de dignité. Ces aspects qualitatifs sont déterminants pour le cheminement des personnes concernées. Pour la grande majorité d'entre elles, l'accès à l'emploi est la clé de leur équilibre personnel : l'estime de soi, la construction de liens sociaux, le comportement social – notamment la prise de conscience que droits et devoirs vont de pair, ce qui est la base de la citoyenneté –, l'accès à la conscience politique, tout cela passe largement par l'emploi. Rappelons-nous que, parmi les inactifs d'âge actif (18-55 ans), le taux d'abstention lors des dernières européennes a flirté avec les 70 %. Et pensons à la chanson de Félix Leclerc : « La seule façon de tuer un homme, c'est de le forcer à ne rien faire. » Contre les mauvais emplois, notre devoir n'est pas de permettre à ceux qui les occupent de les quitter, mais de faire en sorte que leurs conditions de travail s'améliorent, en termes qualitatifs et quantitatifs. La prime d'activité a permis une amélioration sur ce dernier point, mais on peut faire mieux. Ma conviction est « plutôt une prime d'activité plus élevée que le RB ». Je n'ai pas envie que, grâce à un RB relativement élevé (750 € ?), mes petits-enfants se dirigent vers des activités qui leur plaisent (musique, théâtre, etc.) plutôt que de poursuivre des études supérieures « chiantes ». Leur avenir sera mieux assuré et leur mode de vie plus satisfaisant à terme.

### **3. Les affres du Trésor Public**

Depuis que ledit Trésor a découvert – providentiellement, mais aussi, sans doute, temporairement – la caverne d'Alibaba, sous la forme de la planche à billets de la Banque Centrale (européenne) marchant jour et nuit à toute allure afin de pouvoir financer les aides aux entreprises, salariés et artisans en proie à la pandémie, je me fais moins de souci sur le coût du RB pour les finances publiques. Il est même possible que ce coût soit nul, du fait, d'une part, des économies liées à la simplification radicale dont est crédité le RB, d'autre part (et surtout) du montant énorme de l'apport par le dixième le plus favorisé de la distribution dans la simulation « Liber 2 » de Marc (96 milliards) – peut-être pour se faire pardonner d'avoir sensiblement réduit la progressivité de l'impôt dans sa proposition. Mais je n'en sais rien, si ce n'est qu'il faudra, pour y parvenir, virer Emmanuel Macron de son poste actuel, lui qui, associé à son Ministre des Finances, s'oppose à toute hausse d'impôt quel qu'il soit : « c'est bon pour l'économie, l'inégalité je m'en fous ». Mon souci est d'une autre nature : l'ampleur des mouvements financiers auxquels, chaque mois, le Trésor public, devra procéder. Initialement, j'avais rapidement chiffré que 500 euros par personne adulte représentait 25 milliards par mois, voire 30 avec les mineurs. Un aller qui appelait un retour depuis ceux dont les revenus ne justifiaient pas le

versement du RB en totalité ou partiellement (de l'ordre de 15 milliards mensuels). Heureusement, cette crainte a désormais disparu, du fait du ralliement au crédit d'impôt et de la mise en œuvre de la retenue à la source, qui simplifie beaucoup de choses (mais hélas pas toutes).

#### 4. Les incertitudes

Au fond, ce sur quoi nous débattons, ce ne sont que sur des hypothèses. Vous leur attribuez des mérites suffisants pour tenter de risquer le passage. En revanche, je ne partage pas vos certitudes, car le nombre d'inconnues résultant d'un RB est considérable. Nous ne savons rien de ses effets sur le marché du travail : la seule tentative d'expérimentation (en Finlande) s'est terminée par un échec : les effets sur le marché du travail (et donc sur l'activité économique) se sont révélés plus négatifs (sortie du marché du travail) que positifs (amélioration du parcours des personnes). Certes, les conditions de l'expérimentation n'étaient pas les meilleures sur le plan scientifique. Certes, elle a été arrêtée avant terme à la suite d'un changement politique. Mais, du coup, nous sommes toujours dans le brouillard sur les effets globaux (sociétaux, économiques, fiscaux) ou personnels, comme sur les conditions à mettre en place : faudra-t-il conditionner le RB à une période minimale de résidence sur le sol national ? Quid des expatriés ? des personnes en EHPAD ? des personnes marginalisées non prises en compte dans les déclarations de revenu ? des étudiants étrangers ? des enfants confiés à des tiers ? des conditions d'accueil des immigrés ? des tutelles ou curatelles ? des personnes en hôpital ? de celles qui décident de résider quelque temps à l'étranger ? Quelle progressivité de l'impôt sur le revenu ? sur le patrimoine ? sur l'héritage ? des avantages en nature ? Je ne suis pas aussi compétent que Léon pour débusquer tous les cas bizarres dans les aides et prestations sociales, mais ces cas ont une histoire : le plus souvent il s'est agi de corriger un oubli, un effet indésirable que l'on n'avait pas pris en compte en créant cette aide ou prestation. Nos sociétés complexes ne le sont pas seulement pour des raisons politiques ou bureaucratiques, mais aussi (je dirais surtout) parce que, dans les sociétés démocratiques, il est impossible de mettre tout le monde dans le même sac ou sur le même pied. Il y a toujours et partout des cas particuliers que l'on avait oubliés.

Pour conclure ce déjà trop long texte, étant économiste, je m'appuierais volontiers sur Keynes et sa sagesse, concernant la façon d'envisager l'avenir : « *L'entreprise* [chez Keynes, il s'agit d'une entreprise au sens économique, ici, je l'emploie au sens politique : « décision à mettre en œuvre »] *ne fait croire qu'à elle-même que le principal moteur de son activité réside dans les affirmations de son prospectus, si sincères qu'elles puissent être. Le calcul exact des bénéfiques à venir y joue un rôle à peine plus grand que dans une expédition au Pôle Sud.* » Tant qu'une expérimentation locale correctement menée n'aura pas permis de tester les « *bénéfiques* » attendus par les artisans du RB, je demeurerai sceptique.

Denis Clerc\*

\*Pour information, je suis cette question depuis 1980 (dans *Le Monde Diplomatique*, *Témoignage Chrétien* et, bien sûr, *Alternatives économiques*). Après avoir quitté la direction de ce journal, j'ai travaillé au CERC (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, créé en 2000 et présidé par Jacques Delors), sur la lutte contre la pauvreté, cadre qui m'a valu d'être nommé « personne qualifiée » à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), devenu depuis peu Conseil scientifique (dirigé par Nicolas Duvoux) du Centre national des politiques de lutte contre l'exclusion sociale (CNLE). J'ai été en outre Président d'une structure d'insertion par l'activité économique à Lons-le-Saunier (structure comprenant à la fois un Chantier d'insertion et une Entreprise d'insertion) et, à la Fédération des acteurs de la solidarité, anciennement FNARS, Président du groupe d'appui des structures d'insertion par l'activité économique. Je suis enfin adhérent de l'Association (et fervent supporter de l'expérimentation) « Territoires Zéro chômeur de longue durée ».